



Chancellerie d'État
Office de la communication

2, rue de l'Hôpital
CH-2800 Delémont

Postgasse 68
Case postale
3000 Berne 8
+41 31 633 75 91
communication@be.ch
www.be.ch

+41 32 420 50 50
secr.sic@jura.ch
www.jura.ch

Communiqué de presse commun du canton de Berne et du canton du Jura du 15 novembre 2022

Mise au concours des bourses Fell-Doriot

La Commission intercantonale de littérature des cantons de Berne et du Jura (CiLi) met au concours deux bourses. La première est destinée aux autrices et auteurs du Jura et du Jura bernois, l'autre aux chercheuses et chercheurs qui travaillent sur la littérature jurassienne. Dotées chacune de 15'000 francs au maximum, ces bourses doivent permettre à leurs bénéficiaires de se consacrer pleinement à l'écriture ou à la recherche pendant quelques mois. Les candidatures sont attendues jusqu'au 15 janvier 2023.

La « Bourse Fell-Doriot d'aide à l'écriture » sera décernée à un projet de création littéraire rédigé en français. Le sujet et le genre sont laissés au libre choix des candidates et candidats, mais l'œuvre, originale et inédite, ne doit pas encore avoir été créée au moment de l'envoi de la candidature. Pour être éligible à cette bourse, les personnes intéressées doivent résider depuis au moins trois ans dans le canton du Jura ou dans le Jura bernois et avoir la possibilité de se consacrer pendant quelques mois à l'écriture. Les projets collectifs sont également éligibles.

La « Bourse Fell-Doriot pour la recherche » n'est pas conditionnée par un lieu de résidence particulier. Elle est destinée à une recherche sur une thématique en lien avec la littérature ou des autrices et auteurs du Jura et du Jura bernois. La bourse porte sur une rédaction, avec pour aboutissement l'édition d'un ouvrage critique à valeur scientifique ou d'un ou plusieurs articles.

Les règlements des deux bourses se trouvent sur le site de [l'Office de la culture du canton de Berne](http://www.be.ch). Le délai de postulation court jusqu'au 15 janvier 2023. Le dossier est à envoyer par courriel à l'adresse secr.occ@jura.ch, mention « Bourse Fell-Doriot 2022 ».

Ces deux bourses proviennent du Fonds pour les Lettres jurassiennes, issu du legs testamentaire de Jeanne Fell-Doriot, épouse de René Fell. Le Canton du Jura, garant du fonds, a délégué la mise au concours des bourses à la CiLi. Il y a deux ans, la bourse d'aide à l'écriture a été remise à Antoine Rubin, un auteur né à Saint-Imier et résidant à Bienne, et celle de recherche au Dictionnaire du Jura en ligne (www.diju.ch).

Note aux rédactions

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser aux personnes suivantes :

- Livia Lüthi, présidente de la CiLi (livia.luthi@gmail.com)
- Valentin Zuber, délégué à la promotion culturelle de la République et Canton du Jura (valentin.zuber@jura.ch; 032 420 84 00)